

La liberté de conscience

Dominique Avon

2020

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

ENTRE le XVI^e et le XVIII^e siècle, la *liberté de conscience* a été conçue, en latin et dans une poignée de langues européennes, comme une possibilité de croire, de changer de croyance ou de ne pas en avoir. Elle a ainsi reçu une acception distincte de celle de la liberté religieuse ou de la liberté de religion. Lors de son inscription dans la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, adoptée sans vote négatif par l'assemblée générale des Nations Unies en décembre 1948, ce droit individuel a néanmoins suscité des réserves ou oppositions qui ont empêché sa déclinaison constitutionnelle par des États membres. Une génération plus tard, la contestation de la liberté de conscience s'est trouvée renforcée au nom de la reconnaissance de sensibilités culturelles différenciées, au nom d'une lutte contre l'apostasie – parfois associée au blasphème ou à l'insulte contre des religions –, ou au nom de la défense de l'unité d'un corps.

Cette enquête historique s'inscrit dans le temps long des sociétés humaines. Établie sur des sources linguistiques diverses, elle vise à saisir l'émergence d'une notion au sein de communautés spécifiques, du Bassin méditerranéen à la Chine et à l'Amérique, à comprendre les motifs d'adhésion et de rejet formulés par plusieurs centaines d'auteurs, à déterminer les modalités d'expansion de cette liberté, de sa traduction dans des langues qui n'en avaient pas dessiné les contours, ainsi qu'à appréhender les ressorts des remises en question contemporaines. Explorant, entre autres, les registres de la philosophie, de la théologie et du droit, cette recherche met en exergue la force et la fragilité d'une des libertés fondatrices de la modernité, historiquement située, louée ou décriée.